

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE LA COMMUNE D'ANCTOVILLE SUR BOSCOQ

Séance du 5 avril 2017

Date de la convocation : 22 mars 2017

- Ordre du jour :
- 1- APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2016
 - 2- APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016
 - 3- AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2016
 - 4- AVIS SUR LE RENOUVELLEMENT DES TICKETS SERVICES
 - 5- VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2017
 - 6- QUESTIONS DIVERSES

L'an deux mille dix-sept, le cinq avril à dix-huit heures trente minutes, les membres de la Commission Administrative du Centre Communal d'Action Sociale de la commune d'ANCTOVILLE SUR BOSCOQ, régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de leurs séances, sous la présidence de Mme BUNEL Nadine, Maire - Présidente.

Présents : Mme BUNEL Nadine, Maire- Président, M. LEMOINE François, Mmes DEROUET Dominique, DESHOGUES Elodie, FABRE Anne, PAPILLIE Nicole, DESCHAMPS Madeleine.

Absentes excusées : - Mme LEPLUMEY Patricia (a donné procuration à MME DEROUET Dominique) ;
- Mme Thomas Bernadette (a donné procuration à Mme DESCHAMPS Madeleine).

Assistait également à la séance : Mme PORTER, Comptable public de GRANVILLE, receveur municipal.

Secrétaire de séance : Mme FABRE Anne.

1-2017/1- APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2016 ET 2017/2- APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016 :

La commission administrative du Centre Communal d'Action Sociale de la commune d'Anctoville sur Boscq, approuve, à l'unanimité, le compte de gestion 2016 présenté par Mme le Receveur Municipal et le compte administratif 2016 présenté par Madame la Présidente, comptes se soldant par un excédent de clôture de la section de fonctionnement de 1 728.97 Euros.

2- 2017/3- AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2016 :

Madame la Présidente de la Commission Administrative du Centre Communal d'Action Sociale de la commune d'Anctoville sur Boscq expose aux membres de la Commission du CCAS que le montant de l'excédent de la section de fonctionnement constaté au compte administratif à la clôture de l'exercice 2016 s'élève à 1 728.97 euros.

Les membres de la commission, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décident d'affecter :

- 1 728.97 euros au compte 002 report à nouveau.

3- 2017/4- AVIS SUR LE RENOUVELLEMENT DE TICKETS SERVICES :

Madame la Présidente de la Commission Administrative du Centre Communal d'Action Sociale de la commune d'Anctoville sur Boscq

- demande aux membres de la Commission du CCAS, s'ils sont d'accord pour renouveler et augmenter le nombre de tickets services en alimentaire-hygiène et transport pour aider les personnes en difficulté et de passer des nouvelles commandes en 2017.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres de la commission du CCAS, acceptent :

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE LA COMMUNE D'ANCTOVILLE SUR BOSCOQ

Séance du 5 avril 2017

- de renouveler les tickets services en alimentaire-hygiène et transport pour aider les personnes en difficulté ;
- donnent tout pouvoir à Madame la Présidente pour passer des nouvelles commandes d'un montant total de 900 € plus les frais pour 2017.

4- 2017/5- VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2017:

La commission administrative du Centre Communal d'Action Sociale de la commune d'Anctoville sur Boscq, après en avoir délibéré et à l'unanimité, vote le budget primitif 2017 qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 2 135.00 Euros à la section de fonctionnement.

5- QUESTIONS DIVERSES :

Néant

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 heures 45 minutes.

à Anctoville sur Boscq, le 7 avril 2017

Le Maire, Le Président,
Nadine BUNEL.

